



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 30 juin 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Serge LHOTELLIER

Administrateurs en exercice : 27

Présents : 21

M. LHOTELLIER	M. GHARBI	Mme PANAGOS	Mme SIDI DRIS
Mme AUDIBERT	M. GILLET	Mme PRALON	Mme TEIXEIRA DE SOUSA
Mme BERNARDINI	Mme KADDOUR	M. RICHARD	M. TIDONA
M. DE GEA	Mme LEVY	Mme RIVES	
M. GABRIELE	M. MARKOVIC	M. SALI	
M. GARCIN	M. MENDY	Mme SEILER	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 3

Mme MACARIO	à	M. LHOTELLIER
M. MANACORDA	à	M. TIDONA

M. DOYER	à	M. RICHARD
----------	---	------------

Absents/excusés : 3

M. BEN MIHOUB	M. KHALFAOUI	M. SMAILI
---------------	--------------	-----------

Nombre de votants (présents + représentés) : 24

DELIBERATION 26-48 Convention de partenariat avec MYJUGAAD VISAS CCH Art. R421-16	<u>N° 26-48 – CONVENTION PARTENARIAT AVEC MYJUGAAD</u> Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant :
---	--

Toulon Habitat Méditerranée souhaite développer les services proposés aux personnes âgées.

Afin d'accompagner THM dans cette démarche, la société MyJugaad propose plusieurs services mobilisables dans le cadre du parcours résidentiel.

Les prestations proposées varient à la carte en fonction des besoins et peuvent comprendre notamment le tri des affaires, la mise en carton, les démarches administratives, la coordination avec les prestataires, le réaménagement du logement, etc.

Le financement est à la charge du locataire demandeur. Toutefois MyJugaad s'engage à rechercher toutes les solutions permettant la meilleure prise en charge financière par l'un de ses partenaires, tels que la CARSAT, Mutlog, etc.

THM s'engage à mettre en œuvre divers moyens afin de présenter l'offre MyJugaad aux locataires seniors susceptibles d'être intéressés.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à signer une convention de partenariat avec la société MyJugaad.

Ces conclusions sont mises aux voix :

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la construction et de l'habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	24	Abstentions	0	Votes contre	0
-------------------------	-----------	--------------------	----------	---------------------	----------

Article 1

AUTORISE la Directrice Générale à signer une convention de partenariat avec la société MyJugaad dans le cadre d'une démarche de présentation de prestations et services de cette société, auprès de personnes âgées demeurant au sein du parc immobilier de TOULON HABITAT MEDITERRANEE.

Le Président du Conseil d'Administration,



Serge LHOTELLIER